

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/29

OBJET : DÉSIGNATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS A EVOLIS 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – CONCHON Michel – LAPORTE Martine

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédéric – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	51	59			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
59	-	-	-	-	-

Vu les statuts d'EVOLIS 23 ;

Considérant qu'EVOLIS 23 est le syndicat départemental en charge de la gestion des déchets en Creuse et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Considérant que ses missions portent sur la coordination de la collecte des déchets à l'échelle départementale, le traitement et la valorisation des déchets, l'optimisation des coûts et des équipements, ainsi que l'accompagnement des collectivités ;

Considérant qu'EVOLIS 23 intervient sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest pour la collecte des déchets et assimilés sur certaines communes ainsi que pour les missions de SPANC ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des différents collèges d'EVOLIS 23 ;

Considérant les propositions issues des échanges en séance ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

⑤ Désigner au titre du Collège Collecte, Traitement et SPANC :

- Titulaire :
 - M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
- Suppléant :

- Mme LAPORTE Martine

⑤ Désigner au titre du Collège Traitement et SPANC :

- Titulaires :
 - M. BERTELOOT Dominique
 - M. MARIE Patrick
 - M. LOPEZ Alfred
- Suppléant :
 - M. BOISSIER Daniel
 - Mme LANZ Florence
 - M. PARAYRE Régis

⑤ Désigner au titre du Collège SPANC :

- Titulaire :
 - M. AUGUSTYNIAK Jérôme
- Suppléant :
 - M. MALINAS Charles

⑤ Autoriser Mme La Présidente à notifier ces désignations à l'organisme compétent et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

